

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF365

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16 QUATER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article, inséré au Sénat un avis défavorable du Gouvernement.

Il prévoit l'extension de l'exonération des plus-values immobilières en faveur du logement social aux cessions opérées en faveur des organismes de foncier solidaires créés par ordonnance en 2016.